Les équipements concernés

Liste non exhaustive

<u>N</u>e sont pas concernés les équipements "professionnels" c'est à dire inaccessibles dans les magasins de distribution grand public (exemples : tatamis, cages de foot d'un terrain municipal, poutre de gymnastique..).

Cycles et mobilités	Vélo, trottinette, skate, rollers (pneus et pièces détachées sont inclus) Protection et accessoires du vélo et du cycliste : casque, genouillères, coudières, pompe
Sports et loisirs nautiques	Plongée, snorkeling, natation (palmes, tuba, masque et lunette de piscine, combinaison) Pêche (Canne, fil de pêche, hameçon) Planche de surf, bodyboard, paddle, kayak, ski nautique, planche à voile
Sports de glisse (montagne)	Skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace, luge
Loisirs extérieurs	Matériel de camping, arcs et flèches, trampoline, boules de pétanque, piolets d'escalade
Équitation	Bombe, selle, cravache, mors
Sports de raquette	Raquette, balle, ballon, table de ping-pong
Sports de ballon	Basketball, football, handball, rugby
EPI / Protections	Casque, corde, mousqueton
Sports fitness, musculation	Tapis de fitness, haltère, appareil de musculation non électrique
Chasse & tir	Cartouche de chasse et tir sportif, cible, cartouchière, casque anti-bruit, gibecière, bottes de chasse